

# ASSOCIATION DU GRAND KARST DE LA ROCHEFOUCAULD

Organisme Unique de Gestion Collective de l'Eau  
BP 40 – 16110 LA ROCHEFOUCAULD

---

## GESTION VOLUMETRIQUE

### Carnet d'irrigation

Campagne 2024

### EAUX STOCKEES

**BANDIAT - BONNIEURE – TARDOIRE – ECHELLE**


## Comment utiliser ce carnet d'irrigation ?

Conformément à l'arrêté cadre délimitant les zones d'alertes où sont définies les mesures de limitation ou de suspension des usages de l'eau d'avril à octobre, et dans le cadre de la gestion volumétrique en place sur votre bassin, ce carnet d'irrigation est mis à votre disposition par votre Organisme Unique pour enregistrer les index de vos différents compteurs aux dates indiquées.

### **Le relevé des index de vos compteurs est obligatoire au début / à la fin de chaque période, même en l'absence de consommation.**

(Voir modalités complémentaires sur votre autorisation de prélèvement).

- Les feuillets blancs sont à compléter et à renvoyer à l'Organisme Unique :


**Association du Grand Karst de la Rochefoucauld**  
**BP 40 – 16110 LA ROCHEFOUCAULD**  
  
**Ou courriel : [karstasso16@gmail.com](mailto:karstasso16@gmail.com)**

- Les feuillets bleus sont à compléter et à envoyer (selon le lieu du point de prélèvement) à :

<b>Direction Départementale des Territoires de la CHARENTE</b> Service Eau-Environnement-Risques Unité Eau et Agriculture  43 rue du Docteur Duroselle 16023 ANGOULEME CEDEX	<b>Direction Départementale des Territoires de la DORDOGNE</b>  Cité Administrative rue 26ème R I, 24024 PERIGUEUX CEDEX	<b>Direction Départementale des Territoires de la HAUTE VIENNE</b>  LE PASTEL CS 43217 22 rue des pénitents blancs 87032 LIMOGES Cédex 1
Ou courriel : <a href="mailto:ddt-index-irrigation@charente.gouv.fr">ddt-index-irrigation@charente.gouv.fr</a>	Ou courriel : <a href="mailto:ddt-seer-sdpe@dordogne.gouv.fr">ddt-seer-sdpe@dordogne.gouv.fr</a>	Ou courriel : <a href="mailto:ddt-seevr@haute-vienne.gouv.fr">ddt-seevr@haute-vienne.gouv.fr</a>


- Les feuillets roses sont à conserver sur l'exploitation.

Ce carnet doit être tenu à la disposition de la police de l'eau au cours de la campagne d'irrigation.

### **Rappel des échéances :**

Index au 1<sup>er</sup> avril et cultures irriguées :      A RENVOYER **AVANT LE 7 AVRIL**

Index au 31 octobre et volumes :              A RENVOYER **AVANT LE 7 NOVEMBRE**

 **Rappel** : certains compteurs nécessitent de multiplier l'index par 10 (application d'un coefficient "x 10", mentionné sur le compteur) pour connaître le volume réellement consommé.

## INDEX au 1<sup>er</sup> avril et CULTURES IRRIGUEES PREVISIONELLES

Bassin : ..... Nom Prénom/Raison Sociale : .....

Code Identification Police de l'Eau : \_ \_ - ST - \_ \_ - \_ \_

Compteur (n° de série)	Commune et lieu-Dit	Parcelle cadastrale (station de pompage)	Index au 1 <sup>er</sup> avril
Compteur 1 : n° .....			
Compteur 2 : n° .....			
Compteur 3 : n° .....			
Compteur 4 : n° .....			
Compteur 5 : n° .....			
Compteur 6 : n° .....			

Cultures irriguées	Surface totale prévue (ha)
Blé tendre	
Blé dur	
Orge	
Protéagineux (Pois, féveroles,...)	
Soja	
Tournesol	
Maïs	
Autres :	

**Feuillet blanc à renvoyer à l'Association du Grand Karst de la Rochefoucauld**  
**Feuillet bleu à renvoyer avant le 7 avril au Service Police de l'Eau (DDT).**

**Feuillet rose à conserver.**

## INDEX au 31 octobre

Bassin : ..... Nom Prénom/Raison Sociale : .....

Code Identification Police de l'Eau :

\_ \_ - ST - \_ \_ - \_ \_

Compteur : n° de série	Commune et lieu-Dit	Parcelle cadastrale (station de pompage)	Index au 1 <sup>er</sup> avril	Index au 31 octobre	Volume total consommé 1 <sup>er</sup> avril - 31 octobre
Compteur 1 : n° .....					
Compteur 2 : n° .....					
Compteur 2 : n° .....					
Compteur 4 : n° .....					
Compteur 5 : n° .....					
Compteur 6 : n° .....					
<b>Total :</b>					

**Feuillet blanc à renvoyer à l'Association du Grand Karst de la Rochefoucauld**

**Feuillet bleu à renvoyer avant le 7 novembre au Service Police de l'Eau (DDT)**

**Feuillet rose à conserver.**